



## CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distribution : Générale

UNEP/CMS/COP12/Doc.24.4.6  
7 juin 2017

Français  
Original : Anglais

12<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
Manille, Philippines, 23 - 28 octobre 2017  
Point 24.4.6 de l'ordre du jour

### ÉNERGIE ET ESPÈCES MIGRATRICES

*(Préparé par le Secrétariat)*

#### Résumé :

Par le biais des Résolutions 11.27 et 10.11, la Conférence des Parties de la CMS a établi des mesures et des mandats relatifs au secteur de l'énergie. En particulier, la Résolution 11.27 a chargé le Secrétariat de convoquer un Groupe de travail multi-acteurs sur la conciliation de certains développements du secteur de l'énergie avec la conservation des espèces migratrices (le Groupe de travail sur l'énergie) et de rendre compte des progrès au nom du Groupe de travail à la Conférence des Parties lors de sa 12<sup>ème</sup> session (COP12).

Ce rapport résume le statut des activités menées jusqu'en mai 2017.

La mise en œuvre des activités indiquées dans ce rapport et entreprises conformément avec les résolutions susmentionnées contribuera à la réalisation des objectifs 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 15 du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015 – 2023.



Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, par le biais du Ministère fédéral de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire (BMUB) a été reconnu comme étant un Champion Plus pour son soutien généreux et son engagement à Concilier les développements du secteur énergétique avec la conservation des espèces migratrices pour la période 2015-2017. Le Groupe de travail sur l'énergie est financé grâce aux contributions accordées par l'Allemagne sous l'égide du Programme des champions des espèces migratrices.



## ÉNERGIE ET ESPÈCES MIGRATRICES

### Contexte

1. La CMS a depuis longtemps reconnu qu'une réserve d'énergie adéquate et stable est d'une importance vitale pour la société et que les sources d'énergie renouvelable en particulier peuvent contribuer de manière significative à atteindre cet objectif. Toutefois, elle a également reconnu que les infrastructures utilisées dans le déploiement et la distribution de l'énergie peuvent avoir un impact considérable sur les espèces migratrices.
2. La 7<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (COP7) a traité des impacts des lignes électriques et des éoliennes sur les espèces migratrices par le biais de la Résolution 7.4 « Électrocution des oiseaux migrateurs » et de la Résolution 7.5 « Éoliennes et espèces migratrices ».
3. Par ailleurs, la CMS a mené un travail sur l'impact des lignes électriques sur les espèces migratrices en collaboration avec l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et le RWE Rhein-Ruhr Netzservice GmbH, avec la préparation d'une étude sur les conflits entre les oiseaux migrateurs et les réseaux électriques en Afrique-Eurasie et de directives sur la manière d'éviter ou d'atténuer l'impact des réseaux électriques sur les oiseaux migrateurs dans la région d'Afrique-Eurasie. La 10<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties (COP10) a accueilli favorablement les directives et a adopté la Résolution 10.11 « Lignes électriques et oiseaux migrateurs ».
4. La 5<sup>e</sup> Session de la Réunion des Parties (MOP5) de l'AEWA a par la suite adopté les directives par le biais de la Résolution 5.10 « Révision et adoption des lignes directrices de conservation », et a adopté la Résolution 5.11 de l'AEWA « Lignes électriques et oiseaux migrateurs ».
5. Une approche similaire a été adoptée afin de faire avancer le travail sur l'impact des technologies des énergies renouvelables sur les espèces migratrices. La CMS a travaillé en collaboration avec l'AEWA, BirdLife International et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) afin d'élaborer un rapport d'évaluation sur les effets avérés et potentiels du déploiement des technologies des énergies renouvelables sur les espèces migratrices, ainsi qu'un ensemble de directives visant à atténuer les impacts sur les espèces migratrices. Par le biais de la Résolution 11.27 « Énergies renouvelables et espèces migratrices », la 11<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties (COP11) a approuvé le document « Technologies d'énergie renouvelable et espèces migratrices : lignes directrices pour un déploiement durable ».
6. La Résolution 11.27 demandait également au Secrétariat de convoquer un Groupe de travail multi-acteurs sur la conciliation de certains développements du secteur de l'énergie avec la conservation des espèces migratrices (le Groupe de travail sur l'énergie) afin de :
  - Promouvoir les avantages issus des décisions existantes ;
  - Encourager les Parties à mettre en œuvre les orientations et décisions actuelles ;
  - Développer de nouvelles lignes directrices et plans d'action nécessaires, le cas échéant ; et
  - Faire des recommandations sur les réponses appropriées aux problèmes spécifiques et aux lacunes dans les connaissances ;

et de rendre compte des progrès au nom du Groupe de travail sur l'énergie à la COP12 en 2017.

## Création et mise en œuvre opérationnelle du Groupe de travail sur l'énergie

7. Les activités contribuant à la création et à la mise en œuvre opérationnelle du Groupe de travail sur l'énergie ont été soutenues par une contribution volontaire du Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, par le biais du Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire (BMUB), sous l'égide du Programme des champions des espèces migratrices.
8. Conformément aux Termes de référence contenus dans la Résolution 11.27, le Groupe de travail sur l'énergie a été créé avec une portée géographique initiale ciblée sur l'Afrique-Eurasie ; un objectif taxonomique initial centré sur les oiseaux migrateurs ; et un accent initial porté sur les lignes électriques et les technologies de l'énergie hydraulique, éolienne et solaire. L'échéance et l'ampleur d'un élargissement potentiel des objectifs du Groupe de travail doivent être décidées par les membres du Groupe de travail sur l'énergie et devrait dépendre des financements disponibles.
9. Avec comme objectif principal d'obtenir des conseils sur le choix des premiers membres du Groupe de travail sur l'énergie, le Secrétariat a créé un petit Groupe consultatif composés de membres des Secrétariats de la CMS et de l'AEWA, du président du Comité technique de l'AEWA et de représentants du BMUB et de BirdLife International. Le Groupe consultatif s'est réuni physiquement deux fois, en marge de la MOP6 de l'AEWA et de la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité intersessions du Conseil scientifique de la CMS, et une fois par visioconférence.
10. À partir des conseils du Groupe consultatif, le Secrétariat a envoyé des invitations aux membres potentiels en juillet 2016. Au moment de la rédaction, la liste des membres inclue diverses personnalités issues d'organismes gouvernementaux, intergouvernementaux et non-gouvernementaux, à savoir : les gouvernements de Bulgarie, d'Égypte, d'Allemagne, du Ghana, de Hongrie, d'Israël, du Kenya, du Nigéria et d'Afrique du Sud ; Power-Africa USAID, les Secrétariats de l'AEWA et de la CMS, l'Union africaine, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, IRENA, la Renewable Grid Initiative, BirdLife International et le British Trust for Ornithology. Quelques organisations participent au Groupe de travail avec le statut d'observateur, parmi lesquels : BirdLife Afrique du Sud, Nature Kenya, Nature Conservation Egypt et l'Union allemande pour la conservation de la nature et de la biodiversité. Des actions sont en cours afin d'augmenter le nombre de membres du Groupe de travail, sur la base des conseils émis lors de la 1<sup>ère</sup> session du Groupe de travail sur l'énergie (voir ci-dessous). Une liste constamment mise à jour des membres et observateurs est disponible sur le site web du Groupe de travail sur l'énergie (ETF = Energy Task Force) ([Listes des membres et observateurs de l'ETF](#)).
11. Conformément aux Termes de Référence du Groupe de travail et grâce à la contribution financière susmentionnée du BMUB, un coordinateur pour le Groupe de travail sur l'énergie a été nommé au sein de BirdLife International, suite à un arrangement avec le Secrétariat de la CMS, afin, entre autres :
  - d'organiser les sessions du Groupe de travail sur l'énergie ;
  - de gérer et modérer les plateformes de communication du Groupe de travail sur l'énergie (site web et espace de travail interne en ligne) ;
  - de faciliter la mise en œuvre des décisions du Groupe de travail sur l'énergie, le cas échéant ;
  - de faciliter la levée de fonds et la mobilisation des ressources afin de soutenir les activités du Groupe de travail sur l'énergie ; et
  - de faciliter l'implication des diverses parties prenantes, au sein et en-dehors du Groupe de travail sur l'énergie.

12. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Secrétariat et le coordinateur avaient déjà contacté les parties prenantes potentielles qui n'avaient pas répondu aux premières communications et de nouveaux membres potentiels. Avant la première session, plusieurs de ces membres potentiels avaient exprimé leur intérêt à rejoindre le Groupe de travail sur l'énergie ultérieurement et avaient demandé à être tenus informés des développements après la réunion ETF1.
13. Plusieurs pages internet dédiées au Groupe de travail sur l'énergie ont été créées ([site web de l'ETF](#)) au sein du site web de la CMS et elles sont gérées par le Secrétariat de la CMS et le coordinateur du Groupe de travail. Les pages internet contiennent un espace de travail en ligne visant à faciliter les contacts entre les membres et le travail du Groupe de travail entre les sessions.

#### Première session du Groupe de travail sur l'énergie et réunion de suivi à distance

14. Le Groupe de travail sur l'énergie a tenu sa première session au Cap, en Afrique du Sud, les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2016. Le rapport de la réunion est accessible [ici](#).
15. Les principaux résultats de la session sont les suivants :
  - élaboration et adoption du [Modus Operandi](#) du Groupe de travail, se basant sur les Termes de Référence inclus dans la Résolution 11.27 et les développant davantage ;
  - élaboration et adoption d'un [Plan de travail pour le Groupe de travail sur l'énergie pour 2017-2018](#), conçu selon la mission du Groupe de travail telle que définie dans la Résolution 11.27 ;
  - adoption d'une « [Déclaration du Cap](#) », servant à informer les parties prenantes des objectifs du Groupe de travail sur l'énergie et de son approche pour les atteindre ;
  - création d'un Groupe de travail technique du Groupe de travail sur l'énergie ayant pour mission de mener un certain nombre d'activités, dont : identifier les priorités en termes de recherche, les communiquer au Groupe de travail sur l'énergie et informer des collaborations futures avec les instituts de recherche ; étudier les documents d'orientation existants afin d'identifier les lacunes et préparer une série de notes techniques visant à accompagner les directives existantes de la CMS/AEWA le cas échéant ; mettre en place un processus visant à évaluer et comparer les outils existants de cartographie des zones vulnérables et émettre des recommandations sur ces derniers au Groupe de travail sur l'énergie.
16. Une réunion à distance s'est tenue par visioconférence le 6 avril 2017, lors de laquelle les membres ont discuté des développements et du suivi de la première session du Groupe de travail sur l'énergie.
17. La 2<sup>ème</sup> session du Groupe de travail sur l'énergie doit se tenir à Bonn, en Allemagne, les 14-15 septembre 2017, dans les locaux du Secrétariat de la CMS.
18. Un compte-rendu plus détaillé des activités du Groupe de travail sur l'énergie, y compris des résultats de sa 2<sup>ème</sup> session, doit être remis à la COP12 par le Groupe de travail sous la forme d'un document d'information.

#### Autres activités de sensibilisation et de création de réseaux

19. Une manifestation parallèle intitulée « L'énergie et les oiseaux migrateurs : des solutions pour un avenir plus radieux » a été organisée en marge de la MOP6 de l'AEWA en novembre 2015 par le Secrétariat de la CMS et BirdLife International. Un compte-rendu de cette manifestation parallèle est accessible sous [ce lien](#).
20. La Famille de la CMS et BirdLife International ont organisé une manifestation parallèle lors de la deuxième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA)

en mai 2016 afin de sensibiliser aux directives conçues pour garantir que les installations d'énergie durable soient déployées de manière à ne pas avoir d'impact néfaste sur les espèces migratrices, telles que les oiseaux et les chauves-souris ([manifestation parallèle de l'UNEA2](#)).

21. Une manifestation parallèle sur « Concilier les développements énergétiques avec la conservation des espèces migratrices » a été organisée lors des quarante-sixième sessions de l'organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 46) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 46), ainsi que lors de la troisième partie de la première session du Groupe de travail spécial sur l'Accord de Paris (APA 1-3), qui s'est tenue du 8 au 18 mai 2017, à Bonn, en Allemagne ([manifestation parallèle de la CCNUCC](#)).

#### Abrogation et regroupement de résolutions relatives à l'énergie

22. Dans le cadre du processus initié par la Résolution 11.6 « Examen des décisions », la Résolution 11.27 a été examinée et une abrogation partielle est proposée dans le Document 21.1.33.

#### Actions recommandées

23. Il est recommandé à la Conférence des Parties :

- a) de prendre note de ce document ;
- b) d'adopter le projet de Décision contenu en Annexe 1 de ce document

PROJET DE DÉCISION

**SOUTIEN AU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉNERGIE**

***À l'adresse des Parties, des organisations intergouvernementales et non-gouvernementales et autres parties prenantes du secteur de l'énergie***

12.AA Les Parties, les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales et autres parties prenantes du secteur de l'énergie sont encouragées à

- a) envisager de contribuer à la mise en œuvre du Plan de travail du Groupe de travail sur l'énergie, y compris en apportant une assistance financière et technique afin de soutenir les opérations en cours du Groupe de travail sur l'énergie.